

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

TURQUIE.

Constantinople, le 26 juin. — « M. de Ribeaupierre, dont toutes les démarches sont concertées avec les ministres d'Angleterre et de France, a eu son audience solennelle du Sultan, et depuis il est retourné à la campagne.

« Il n'est rien venu d'important à la connaissance du public sur ce qui concerne le théâtre de la guerre.

« Depuis la réponse négative du Grand-Seigneur sur les propositions des ministres européens relativement à la pacification de la Grèce, le plan du Divan se développe de plus en plus, et tout annonce que la Porte emploiera tous ses moyens pour s'opposer aux résolutions des puissances de l'Europe. Un firman ordonne à tous les Pachas des provinces de presser de la manière la plus active et la plus énergique la formation des corps de troupes, sans faire attention à la différence des cultes; ce qui est sans exemple. Il a paru en même temps un autre ordre adressé aux chefs de l'arsenal de la marine, aux directeurs des ports de mer et aux commandans des châteaux le long du Bosphore et qui leur enjoint de présenter sans délai l'état du personnel et du matériel de la marine, et de veiller, avec le plus grand zèle à ce que les travaux déjà commencés soient achevés le plus promptement possible.

« Il a été expédié par des courriers particuliers aux pachas Reschid et Ibrahim qui commandent en Grèce, un Hattischeriff, qui leur ordonne de profiter avec énergie de leurs avantages, et d'étouffer l'insurrection (c'est l'expression du Hattischeriff) avant qu'il ne survienne d'autres circonstances qui pourraient l'appuyer. Mais heureusement pour les grecs, cet ordre paraît produire peu d'effet, vu que ces généraux ne peuvent poursuivre leurs victoires, parce que les grecs ont tout ravagé et détruit en Morée et en Attique; ainsi le manque de vivres arrête Reschid et Ibrahim dans leurs opérations.

Toutes celles de la flotte paraissent promettre également très peu de succès. Lord Cochrane rassemble près de Poros tous les bâtimens grecs dispersés jusqu'à présent, afin de faire la grande attaque attendue depuis longtems, et tous les mouvemens de la flotte turque trahissent la crainte et l'inquiétude. Néanmoins, tout prouve la résolution sérieuse du sultan, non seulement de continuer la guerre actuelle, mais encore d'en commencer une nouvelle, en cas de besoin. »

ANGLETERRE.

Londres, le 20 juillet — On apprend par les rapports sur les affaires soumises au jugement du lord maire, qu'un parent de lord Cochrane, M. Erskine Cochrane tâche d'enrôler des individus appartenant à la marine, pour le service des Grecs. Un de ces individus a porté plainte, mais comme M. Cochrane avait stipulé que les personnes engagées devaient se rendre en Grèce comme passagers à bord des bâtimens qu'il leur désignait, le lord-maire a renvoyé le plaignant, en décidant qu'il ne s'agissait pas dans cette affaire d'enrôlemens tels qu'il est défendu d'en faire par un acte du parlement.

— On lit dans le *Dublin-evening-post* : « M. Ganning et le ministre des affaires étrangères sont indignés de la publication de l'article secret du traité pour la pacification de la Grèce, et ont ordonné une stricte enquête à ce sujet. Le soupçon d'abus de confiance paraît s'attacher à quelque personne en relation avec les légations française ou autrichienne, plutôt qu'au bureau des affaires étrangères. Cette pièce a été donnée au public anglais comme provenant d'une lettre de Paris, fait dont on a lieu de douter.

FRANCE.

Paris, le 22 juillet — Le prolongement de la navigation de la Saône jusqu'au Mans est définitivement arrêté.

— Un prospectus annonce que le *Journal de Paris* reparaitra à dater du 1^{er} août.

— M. Lubert est nommé directeur de l'Opéra italien, en remplacement de MM. Duplantys et Paer.

— On écrit de Marseille, le 14 juillet :

« Il est arrivé à Toulon un bâtiment d'Alger qui a apporté des dépêches pour le gouvernement. Tout ce qu'on a pu en apprendre est que l'escadre se trouvait renforcée de quelques frégates et corvettes; mais jusqu'à présent il n'y a qu'un seul vaisseau de ligne. Un bâtiment de commerce sarde a été capturé devant Alger par l'escadre et a été conduit à Toulon. Ce bâtiment étant en quarantaine, on n'a pu savoir positivement quelle a été la cause de sa saisie; mais on présume qu'il a voulu forcer le blocus, sous le prétexte qu'il n'était notifié à son départ de Gènes. Ce bâtiment sarde a été relâché depuis.

« Les armemens continuent à Toulon; la levée des marins se poursuit dans le 5^e. arrondissement.

« Voici, d'après les bruits publics, quelles seront les for-

ces françaises dans l'Archipel, sous le commandant de M. de Rigny; 7 vaisseaux de ligne, quatre frégates de 60 canons, six de 44, corvettes, bricks et avisos, etc.

« La station devant Alger se composera de trois vaisseaux, quatre frégates, corvettes et bricks, etc., sous les ordres de M. Collet. D'après les bruits publics, il est aussi question de l'arrivée de l'escadre russe, se dirigeant vers la Méditerranée.

« Une lettre de Saint-Petersbourg que l'on a lue dans une réunion, mentionnait l'enthousiasme qu'avait excité dans cette capitale l'armement de cette escadre; c'était le sujet de toutes les conversations, et, même dans les sermons, les papas imploraient pour elle l'assistance divine, la considérant comme spécialement destinée à protéger leurs co-religionnaires.

« M. Drovetty, consul-général de France à Alexandrie, est encore en quarantaine à Toulon; il en sortira dans quelques jours pour se rendre à Paris le plus promptement possible.

— On attend incessamment au Havre six sauvages de la tribu des Osages (quatre hommes et deux femmes); ils ont payé leur passage de la Nouvelle-Orléans en France avec le produit de trois années de leur chasse. Ils apportent avec eux plusieurs animaux très rares, dont ils veulent faire présent à la ménagerie royale.

— M. le baron Leclerc, maréchal de camp, colonel de la gendarmerie de la garde royale, se trouvait il y a peu de jours, au bal du Ranelagh. Au moment où il se disposait à en sortir, vers onze heures du soir, il s'est aperçu qu'un adroit filou, animé peut-être par quelque rancune contre la gendarmerie, lui avait volé sa tabatière d'écaille doublée en or.

— Les journaux de Londres continuent de fournir des détails sur l'assassinat de M. Waterhouse, recteur de la paroisse de Soukeley, à Hantingdon. Une famille entière, suspectée de se livrer habituellement au vol, a été arrêtée. On a découvert plusieurs vêtemens d'homme et de femme empreints de sang, et divers effets provenant de vols commis avec effraction dans le voisinage, et à l'égard desquels la justice n'avait pu se procurer de preuves suffisantes. On a trouvé de plus un grand sac rempli de pois et autres légumes, que l'on soupçonne avoir été pris chez M. Waterhouse, qui ne devait guère posséder autre chose; car telle était son avarice qu'il ne gardait jamais d'argent chez lui, et plaçait chez des banquiers les moindres sommes provenant de son revenu d'environ 400 livres sterling (10,000 fr.) par année. Encore ne tirait-il pas tout le parti convenable de ses terres. Il préférerait les laisser incultes, ou faire dépérir les récoltes, plutôt que de payer des journées d'ouvriers. Les journalistes le dépeignent sous les traits qui ont été employés par Fielding et d'autres écrivains satyriques, pour nous représenter le ministre Adams, le curé Traleiber, etc. Toute la personne de M. Waterhouse offrait une caricature vivante. Vêtu d'un frac de gros drap bleu et d'une culotte chamois avec des bas gris, il conduisait lui-même ses cochons au marché quand il voulait les vendre. Sa femme de ménage ne le servait que le matin; il préparait lui-même ses repas et ceux de ses ouvriers. Aussi l'avait-on pris en exécration universelle. Tenant beaucoup à ce que ses paroissiens ne vissent à l'office qu'endimanchés, il excluait sévèrement tous ceux qui portaient des blouses; en cela il avait moins pour objet la tenue de ses ouailles que son horreur pour les mendiants. Un jour, pendant l'office, il aperçut à la porte un malheureux qui guettait apparemment sa sortie afin de pouvoir extorquer de lui à son passage quelques pièces de monnaie. M. Waterhouse voulant prévenir cette importunité, laisse à son clerc le soin de lire l'office du jour, descend de la chaire, se débarrasse de son surplis, court droit au mendiant, le saisit par le collet et le pousse dehors en criant : « Misérable, tu ne sais donc pas que la mendicité est défendue ! » Il revint ensuite à sa place, et fit tranquillement son sermon. On ne dit pas s'il prêcha contre la dureté de cœur.

Toutes ces bizarreries, ainsi que nous l'avons dit dans un premier article, étaient loin de concilier à M. Waterhouse l'affection de ses paroissiens. Cependant il aimait beaucoup les enfans, les accueillait chez lui, les caressait, et daignait même leur abandonner quelques-uns des fruits de son verger. Il se plaisait aussi à leur faire peur, et employait pour cela des moyens peu compatibles avec son caractère ecclésiastique. On attribue même à cette espèce de manie, sinon sa mort, au moins le dénuement absolu de secours dans lequel il a péri,

quoique ses cris aient été entendus du voisinage. Lorsque ce malheureux eût été jeté par les meurtriers dans un baquet, la tête pendante d'un côté et les jambes de l'autre, il vivait encore et proférait des gémissens. Des enfans, qui jouaient dans la rue, montèrent sur une croisée du rez-de-chaussée, et ayant vu cet affreux spectacle, ils avertirent un voisin qui leur répondit : « Que vous êtes simples ; il n'est rien arrivé à ce vieux fou, ne voyez-vous pas qu'il fait ses farces ? » Ce fut seulement une demi-heure après que l'on soupçonna la vérité, et que les portes furent enfoncées.

Au moment de clore cet article, nous apprenons que les présomptions les plus graves s'élèvent contre une des personnes arrêtées, Josué Slado, âgé de 17 ans. Plusieurs témoignages reçus au bureau de police tendent à établir que ce n'est pas à coups de hache, mais avec un couteau de cuisine que Waterhouse a été égorgé et si cruellement mutilé.

(Gazette des Tribunaux.)

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 24 juillet. — Une foule innombrable et un aussi grand nombre d'équipages et de cavaliers que samedi dernier, s'étaient portés hier vers cinq heures dans la plaine de Montplaisir, pour voir les dernières courses de chevaux : à la première épreuve pour le grand prix, consistant en une coupe de la valeur de mille florins, les six chevaux étrangers dont nous avons donné hier les noms, sont entrés en lice, et le *Télégraphe*, appartenant à M. Duval et déjà vainqueur samedi, est encore arrivé cette fois le premier au but : après cette course, deux chevaux seulement, le *Spoilt Child* appartenant à M. Duval de Beaulieu et le même *Sheperd* qui dans l'épreuve précédente n'avait été devancé par le *Télégraphe* que de quelques palmes, se sont disputé la poule dont la mise était de 400 florins des Pays-Bas. C'est le *Sheperd* qui l'a gagnée.

Après une demi-heure de repos, a eu lieu pour le grand prix, la seconde épreuve dans laquelle le *Smolensko*, appartenant à M. James Cockerill, d'Aix-la-Chapelle, est resté vainqueur. Ainsi une troisième épreuve est devenue nécessaire entre le *Télégraphe* et le *Smolensko* : cette fois ce dernier cheval l'a emporté et a gagné la coupe de vermeil de la valeur de mille florins. Le prince d'Orange ainsi qu'une partie de la famille royale, ont honoré ces courses de leur présence.

LIÈGE, LE 25 JUILLET.

Par arrêté royal en date du 8 juillet 1827, M. le professeur Warnkœnig est nommé en cette qualité à l'université de Louvain ; M. le professeur extraordinaire Ernst est promu au professorat ordinaire ; et M. Dupont, lecteur, est nommé professeur extraordinaire dans la faculté de droit.

Par arrêté du 18 juillet 1827, S. M. a nommé recteur magnifique de l'université, pour l'année académique 1827-1828, M. Ernst, aîné, professeur ordinaire dans la faculté de droit.

— On nous apprend que dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, on a volé au château de Housse près Visé, avec effraction et escalade 18 à 19 mille ardoises, appartenant à M. Joseph Thomassin, de Liège.

— Une diligence a versé hier sur la route de Namur à Liège. Aucun accident ne s'en est suivi.

— On nous écrit de Spa, que quatre chevaux sont jusqu'à présent inscrits pour la course qui doit avoir lieu à Spa dans quelques jours ; savoir : deux *Pony*, pour le 29 à 3 heures ; deux chevaux de race qui courront pour le prix du roi, le 31 à midi, sur la plaine de la Sauvenière. Un de ces derniers a gagné plusieurs prix en Angleterre. On attend le vainqueur de la course de Bruxelles.

— Les journaux de Batavia du 20 février au 10 mars, contiennent entre autres nouvelles, celles qui suivent :

» Un rapport du lieutenant-gouverneur-général de Koek, daté de Soerakarta 27 février, contient les détails d'une attaque combinée contre les mutins dans le district de Padang, qui a été couronnée d'un heureux succès.

» Les rapports qu'on recevait de Djoejakarta continuaient d'être favorables. Les démonstrations faites par le colonel Cleerens, dans la résidence de Kadoe, avaient de nouveau amené la soumission de quelques chefs indigènes. Le chef d'insurrection Dipo Negoro, avec différens partisans, s'était porté de Banjoe-Oerip vers Padjang. La présence de la colonne commandée par le major Vanderwick dans le district de Probolingue, continuait d'y opérer le meilleur effet. Ce district jouissait en général d'une parfaite tranquillité.

» M. le commissaire-général vicomte du Busde Gisignies continue d'introduire son système d'économie dans les diverses branches de l'administration.

M. Blanqui, professeur à l'école spéciale de commerce de Paris, y a prononcé le 13 de ce mois un discours très remarquable, dans lequel comparant l'état de l'industrie et du commerce dans trois grands états de l'Europe : l'Angleterre, la France et l'Espagne, il a dit :

Ouvrez les registres de douanes de 1826, vous voyez qu'il est entré dans la mer Baltique 3,730 navires anglais, 81 français, pas un vaisseau espagnol. S'agit-il des moyens de transport et de communication ? L'Angleterre fait voler sur ses routes plus de 50,000 voitures estampillées par l'autorité ; la France en fait aller au pas 15,000 environ. L'Espagne n'a que cinq diligences, dont les frais sont fort exagérés par l'onéreuse nécessité des escortes. Aucune communication régulière n'existe entre Madrid

et Lisbonne, et le seul commerce qui se fasse entre ces deux capitales ne consiste aujourd'hui qu'en échanges de mécontents et de notes diplomatiques. Comparez la longueur de nos canaux à ceux de la Grande-Bretagne. En Angleterre, on compte des lieues hydrauliques par centaines ; en France, par dizaines ; en Espagne, on n'en compte point, sauf le peu d'étendue du canal latéral de l'Ebre à la hauteur de Sarragosse. Les Anglais possèdent 40 mille lieues de routes ; la France en a moins de 8 mille ; l'Espagne en compte près de 3 mille, dont la moitié toutefois est parfaitement entretenue. Parlerai-je des chemins de fer, des voitures à vapeur, inventions déjà connues de l'autre côté du détroit, à peine naissantes en France, inconnues au-delà des Pyrénées ? N'y a-t-il rien à conclure de tant de divergences ?

L'auteur compare ensuite le mouvement de la population dans les trois Etats, toujours croissante dans les villes commerçantes et manufacturières de la France et de l'Angleterre. En Espagne, dit-il, tout est marqué du sceau de l'infortune et si j'ose dire, de la réprobation : c'est l'antique Burgos, jadis peuplée de 40 mille Espagnols, maintenant dévorée par la lèpre de la mendicité et réduite à 8,000 habitans ; c'est Malaga, Barcelone et Cadix, cernées par des corsaires d'Amérique et raçonnées par des pirates algériens.

L'auteur s'élève ailleurs contre les désastreux effets du monopole. L'Angleterre apporte, dit-il, de continuelles modifications aux tarifs établis sous l'empire des lois prohibitives ; et ses premiers pas dans cette carrière sont marqués par de brillans succès. Elle possède plus de 35 mille métiers de soie, la plupart animés par la vapeur ; elle emploie 27 mille navires montés par plus de 70 mille hommes, et protégés par 600 vaisseaux de guerre. Pour vous donner une idée, messieurs, du point où elle a osé pousser ses spéculations il suffira de vous dire qu'en moins de six mois (1824-1825), le gouvernement a autorisé 270 compagnies diverses dont le capital s'élevait à plus de quatre milliards de francs ! J'ajouterai que la nation a prêté aux étrangers, dans l'espace de trois ans, la somme énorme de 789 millions.

Et remarquez bien, avant de jeter un dernier coup-d'œil sur l'Angleterre, que nous n'avons ni bourgs-pourris, ni taxes des pauvres, ni lois de la conquête, ni aristocratie territoriale, ni la plaie de l'Irlande ; dans une balance consciencieuse, tout cela va de droit au passif. Mais l'Angleterre a dans ses ateliers, dans les habitudes laborieuses de sa population, dans le génie de ses savans, de quoi compenser bien des maux. Elle recueille par l'intermédiaire de la compagnie des Indes, dont le bail expire en 1834, le fruit des sucres de 50 millions d'habitans qui travaillent pour quatre sous par jour et subsistent d'une jatte de riz. Elle a 1,800,000 chevaux. En 1816, elle empruntait à 40 p. 0/0 et aujourd'hui on lui offre à 92. La réputation de ses machines à vapeur et celle de ses armes s'est répandue jusqu'au Japon. Elle consomme pour 250 millions de francs de soieries, deux fois autant que la France. Ses villages ne sont pas, comme la plupart des nôtres, bâtis en boue et recouverts de chaume ; ils sont propres, élégans, soignés ; presque toutes leurs routes sont pourvues de trottoirs pour les piétons. Chez eux, en un mot, le char de l'industrie est lancé, partout on voit des traces de son passage, on récolte, on recueille ; en France, on sème à peine en Espagne, on ne peut pas semer ; le terrain n'est pas préparé.

Rogures de la Censure de Paris.

Laissez dire le grave *Moniteur* et la véridique *Gazette de France* ; selon eux, rien de plus benin que la censure. Ses ciseaux resteront inactifs ; abstenez-vous d'injures et de personnalités ; discutez sans aigreur et sans violence.

Vous avez tout pouvoir de parler et d'écrire.

Voilà de belles promesses. Les a-t-on tenues ? Qu'on en juge par les faits. Trois articles devaient paraître dans le *Globe* sur la nouvelle révolution ministérielle en Angleterre. Le premier article obtint la sanction de Messieurs les douaniers de la pensée ; mais pour les deux autres, on les repoussa comme séditieux. Or, voici un extrait de cet écrit incendiaire. Il faut avoir une perspicacité vraiment censoriale pour y découvrir le poison qu'il recèle.

» A juger superficiellement l'Angleterre, on dirait que tout y est pour le mieux. Sur cette terre petite en miracles, il y a tant de grandeur dans les conceptions de l'industrie, tant de vie dans les esprits, tant d'opulence et d'activité dans l'aspect général, tout, d'ailleurs, paraît classé avec tant d'ordre et de méthode ; la société, sans ressort apparent, semble marcher d'un pas si ferme et si réglé, qu'au premier coup-d'œil on est nécessairement ébloui. Cependant combien de défauts sous ce vernis brillant, combien de plaies sous ces riches habits ! Une effrayante inégalité de fortunes ; et, pour y remédier une taxe des pauvres qui, sans cesse accrue par la population qu'elle accroît, menace de tout envahir ; une dette énorme, que douze ans de paix ont à peine réduite, et qui, résultat de la plus injuste guerre, fait partout répéter le mot effrayant de banqueroute : un sol presque exclusivement possédé par un riche clergé et quelques centaines de souverains, et, comme suite nécessaire, une masse effrayante de prolétaires attachés, non plus à la glèbe, comme dans le moyen âge, mais à la machine, partout enfin les funestes conséquences d'un système qui a voulu forcer la nature, concentrer les richesses dans un petit nombre de mains, et constituer d'éternels privilèges.

Déshérités au profit de leurs aînés, les cadets sont tombés à la charge de l'état. Delà des fonctions si chèrement rétribuées et tant de sinécures pour eux, et pour leurs sœurs de faibles légitimes, qui, constituées en argent et hypothéquées sur des

biens substitués, ont fini par s'accumuler; delà une certaine gêne dans beaucoup de riches familles. Il s'est alors agi d'accroître les revenus, et deux moyens combinés pouvaient y conduire : augmenter la population en ouvrant des débouchés à l'industrie, et refuser à cette population nouvellement créée le droit de s'approvisionner à l'étranger, c'est ce qu'on a fait. Il a fallu mettre en culture des terres de qualités inférieures; le blé a monté, les fermages ont augmenté, et pour quelque temps on a respiré. Mais tout a un terme. Le peuple a fini par trouver mauvais qu'on l'engageât à exporter des tissus, sans lui permettre d'importer du pain; et quand la faim a menacé les châteaux, les châteaux ont tremblé. Des raisonneurs se sont dit que, quand une dette colossale pesait sur la nation, il était étrange de voir doubler le revenu de pasteurs fort vénérables peut-être, mais qui, chaque jour, voient se disperser leur troupeau; et les presbytères ont frémi.

Enfin, malgré les arguments des aristocrates, soutenus par ceux de l'économiste Macculloch, plus d'un père de famille a cru bien faire en enrichissant également ses enfants, et l'édifice de la vieille constitution s'est ébranlé jusque dans ses fondements. L'inégalité en est la première pierre; et malgré la liberté qui le protège, vingt fois, sans l'habileté de ses architectes, il se serait écroulé. C'est grâce à eux qu'il subsiste encore; mais comme ils ne songeaient jamais qu'au mal présent, de réparation en réparation on en est venu à quelque chose de monstrueux qui menace ruine de toutes parts. C'est une maladie qu'on a répercutée au lieu de guérir.

Ce tableau peut sembler exagéré; nous ne le croyons qu'incomplet. C'est donc en présence d'une société vieillie qu'un ministre jeune se trouve placé; et ici commence le véritable embarras de sa situation. Ni M. Canning, ni même le marquis de Lansdown, ne désirent porter brusquement la laçue dans cet amas gothique d'institutions sarannées; et peut-être ont-ils raison; peut-être le pays n'est-il pas assez mûr pour de si grands changements; peut-être faut-il qu'il s'y prépare de longue main, et qu'il les opère par degrés. Les brusques transitions sont toujours fâcheuses pour les générations qui existent, et on se décide difficilement à se sacrifier à ses descendants. Cependant le nouveau ministre, détesté de l'aristocratie, a besoin de la nation, et c'est dans la nation qu'est tout son espoir.... »

Quelques détails sur l'Autriche. — Famille impériale. — Duc de Reichstadt. — Du clergé et du culte. — Instruction publique.

Une personne qui vient de parcourir l'Autriche a bien voulu nous communiquer sur ce pays quelques détails qui ne nous semblent pas dépourvus d'intérêt :

« On n'avait beaucoup parlé de la simplicité des mœurs, des manières affables et de la popularité des princes d'Allemagne, et j'avais eu déjà occasion de remarquer, dans quelques-unes des cours allemandes du second ou du troisième ordre, que cette assomante étiquette qui en France,

Régente jusqu'aux rois,

Et les fait, la main haute, obéir à ses lois.

était au-delà du Rhin en complète disgrâce. Rien de plus accessible que tous ces petits souverains; un triple rang de gardes ne les sépare point du peuple. Sortent-ils de leurs palais? ils se confondent dans la foule; et ne craignent pas de se laisser approcher. Ils ne croient pas compromettre leur dignité en adressant la parole aux bourgeois qu'ils rencontrent. S'ils sortent en voiture, les chevaux ne les emportent pas avec une rapidité qui pourrait faire soupçonner qu'ils se regardent comme au milieu d'un peuple ennemi. De nombreux détachemens de cuirassiers ou de chasseurs ne courent pas, le sabre nu à la main, au travers des rues, au risque d'écraser les honnêtes citadins arrêtés pour contempler la figure du monarque. A Vienne, l'empereur et les archiducs vont tous les jours à peu près se promener au Prater. Conduisant presque toujours eux-mêmes leurs chevaux, ils prennent la file au milieu des nombreux équipages qui circulent dans cette vaste promenade, et ne se permettent pas de la rompre. Rien d'ailleurs ne les distingue, ni dans leurs habits, ni dans la richesse de leurs équipages ou la beauté de leurs chevaux. Ils comprennent bien qu'il n'en pourrait résulter pour eux aucun titre particulier au respect et à la considération. Chaque soir la famille impériale se rend à l'un des trois théâtres français, italien ou allemand. C'est là que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de voir le jeune duc de Reichstadt, cet enfant qui semblait appelé à de si hautes destinées. On m'a cité de lui plusieurs traits qui annoncent une volonté ferme et une grande vivacité d'esprit. Son éducation est très-soignée; il parle également bien le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Je l'ai observé avec beaucoup d'attention. Je n'ai trouvé dans sa figure rien qui me rappelât celle de son père; ses yeux ont peut-être le feu de ceux de Napoléon; mais il a beaucoup de ressemblance avec son grand père, qui paraît l'aimer tendrement et qui constamment lui adressait la parole. Le bruit répandu en France, sans doute à dessein, qu'on destinait le jeune duc à l'état ecclésiastique a paru ici fort ridicule. « Croyez-vous, me disait-on, que nous irons briser de nous-mêmes une arme, qui, dans telle circonstance donnée, peut devenir si menaçante entre nos mains. »

Une chose qui m'aurait assez étonné à Vienne, si je n'avais connu la tolérance qui y règne pour tout ce qui concerne la religion, c'était de voir au théâtre et même dans des bals particuliers bon nombre de prêtres et l'archevêque lui-même. Il est vrai qu'ils ne portent ni soutanes, ni chapeaux à trois pointes. Un habit brun ou noir, tel est leur costume.

On ne voit pas dans les églises de Vienne, comme dans les nôtres, des Saints bisarrement accotrés, portant au col des coeurs d'or et d'argent, ou d'autres *ex voto*. Pour les ornemens, ces églises ont toute la simplicité des temples protestans. Point de processions à l'extérieur, excepté à une seule époque de l'année, celle de la Fête-Dieu, je crois.

Par suite de cet esprit de tolérance, dont je parlais tout à l'heure, les mariages entre les catholiques et les protestans y sont très ordinaires; ils n'éprouvent pas la moindre difficulté. Les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, doivent, avant de pouvoir entrer dans séminaires, avoir fait dans les universités leurs cours de philosophie, d'histoire, de mathématiques, de chimie, de physique et d'histoire naturelle.

L'instruction est très-réputée en Autriche. Tout le monde y sait lire; et voici comment on s'y est pris pour y parvenir. Il existe dans tous les villages des écoles dont les maîtres sont payés par le gouvernement. Aucun individu ne peut se marier, s'il ne sait lire, écrire et compter; aucun maître ne peut, sous peine d'amende, employer un ouvrier s'il ne sait lire. De petits livres de morale, faits avec beaucoup de soin, sont répandus à très bas prix parmi le peuple. Aussi les crimes sont-ils très rares. A peine dans une année voit-on à Vienne deux exécutions à mort.

Si le gouvernement montre tant de sollicitude pour l'instruction élémentaire, on peut croire qu'il n'apporte pas moins de soins pour les études supérieures. Les universités y sont richement dotées, et les appointemens des professeurs y sont assez élevés, pour que les étudiants qui suivent leurs cours n'aient à leur payer aucune rétribution. Ainsi les bienfaits d'une éducation libérale n'y sont pas seulement réservés aux classes favorisées de la fortune.

On pourrait croire que l'Autriche, accablée d'une dette énorme, et privée d'une représentation nationale, gémit sous les impôts les plus pesans. Il n'en est rien. Ils y sont très modérés; l'impôt foncier entr'autres y est de moitié moins élevé que chez nous. Mais ce qui doit jeter un peu d'ombre sur ces couleurs favorables dont je viens de peindre ce pays, c'est la pensée qu'on y manque d'institutions garantissantes, et qu'un caprice du souverain y peut remplacer ce système de modération par un autre d'intolérance et de tyrannie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE SUR AVROY.

M^{lle}. V^e. Dupont, marchande de vins à Sans-Souci, n. 864, à Fragnée, a l'honneur d'annoncer que jeudi 26 courant, il y aura à son domicile *Grande Harmonie*, exécutée par la musique militaire.

L'on y trouvera comme de coutume bons vins, etc., à des prix très modérés. (638)

Jeudi 16 du courant BAL CHAMPÊTRE au *Bosquet-sans-Souci*, sur Avroy.

M. et M^{de}. SAQUI avec M. NEUS et leur troupe, ayant obtenu l'autorisation de la Régence, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils donneront leurs EXERCICES dimanche, lundi et jours suivans, à 5 heures du soir, à la Boverie. (651)

(457) Lundi 3^e juillet 1827 vers les 3 heures après midi on vendra chez *Duvivier* entrepreneur de ventes rue Velbruck une grosse balance avec plateaux et 3 poids de 25 lb. P.-B., deux cuves et une chaudière propre à une petite brasserie, plusieurs couples de persiennes, une baignoire, environ 160 bouteilles de vin monthely 1825, et une quantité de meubles et effets. Argent comptant.

Extrait prescrit par l'article 2 de l'arrêté de sa majesté du 1^{er} avril 1814.

Par exploit de l'huissier *Classen*, en date du vingt un juillet 1827, y dûment enregistré le même jour madame Marie Thésèse Walburge Solomé Diez, veuve de M. Charles Nicolas Lequay, propriétaire, domiciliée à Liège, réaliée au sieur Casimir Joseph Vanstrypp, et pour laquelle maître *Coulon*, demeurant à Liège, rue Table de Pierre, n. 495, en sa qualité de conseil particulier, et aussi en sa qualité d'avoué continue de défendre et d'occuper sur la présente action, a fait signifier au sieur Casimir Joseph Vanstrypp, ci-devant domicilié à Liège, et dont les résidence et domicile sont inconnus, par affiches aux portes extérieures du palais de la cour supérieure de justice, du tribunal civil de première instance, séant à Liège, et par exploit remis au procureur du roi près ledit tribunal en son parquet, y établi, lequel a visé l'original 1^o copie du procès-verbal d'enquête en date du neuf juillet présent mois cloturée le lendemain, 2^o du jugement et ordonnance rendus par le tribunal civil séant à Liège, le dix juillet 1827, 3^o d'une plainte remise par le notifié à charge de la requérant, en mains de M. le commissaire de police du canton du sud vine de Liège, et 4^o d'une lettre postérieure à cette remise, datée de Liège, du deux avril 1826, le tout dûment signés et enregistrés et d'un même contexte lui ai déclaré que par lesdits jugement et ordonnance, le tribunal a renvoyé les parties à l'audience publique du trois octobre 1827, dix heures du matin, ordonné la communication de la procédure au ministère public et commis M. *Lamberts* juge pour rapporteur, en conséquence lui fait sommation de comparaître à ladite audience aux jour et heure susdits pour voir être procédé et statué conformément aux conclusions de la demanderesse et au prescrit de la loi.

Pour extrait conforme J. G. Coulon, avoué. (645)

Dépôt d'ARDOISES à un prix très modéré,
Chez Discry-Legros, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau,
n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (295)

AVIS AUX FEMMES EN COUCHE ET NOURRICES.
Remède infallible et prompt pour la guérison des crevasses
aux seins, composé par Liébert, pharmacien-Chimiste à
Tournay.

De tous les moyens employés pour combattre les accidens qui
surviennent aux seins dans le commencement de l'allaitement,
aucun n'avait joui de propriétés tellement constantes qu'il soit
devenu d'un usage universel: Le spécifique que nous annonçons
n'a point cette incertitude dans ses résultats: réunissant des
propriétés incontestables, ses effets sont toujours de procurer
une guérison complète dans l'espace de très-peu de jours; jamais
il n'a varié, ainsi que le constatent un grand nombre de certi-
ficats.

Le seul dépôt de ce Spécifique pour Huy, est chez Mr. Pirlot,
pharmacien, rue Neuve. (465)

A louer pour le 1er mars prochain, une ferme avec 23 bonniers
de prairies de terres, située à Chaudfontaine, contiguë à la
grande route. S'y adresser maison n° 5 (601)

(444) Le vendredi 3 août 1827, aux deux heures de relevée)
les héritiers du sieur Théodore Couclet, en son vivant serru-
rier, demeurant à Liège, exposeront en vente aux enchères pu-
bliques, en l'étude et par le ministère de M^e. Bertrand, notaire
à Liège, à ce commis; 1° une maison et ses dépendances, sise
à Liège, rue de la Magdelaine, cotée 110.

2° Une autre maison et dépendances, sise audit Liège, rue de
la Magdelaine susdite, portant le n. 264.

3° Une autre n. 325, rue Jamin-Saint-Rock, près de celle de
la Magdelaine.

4° Et une autre, maison et ses dépendances, cotée 115, sise
en cette ville, rue des Gueldres.

S'adresser audit M^e. Bertrand, notaire, pour prendre connais-
sance du cahier des charges et des titres de propriété.

() Mardi 31 juillet 1827, à 9 heures du matin, la commis-
sion des hospices de Liège exposera en location pour le pre-
mier mars 1828, dans la salle de ses séances, maison de Saint-
Abraham, rue Féronstrée, deux beaux jardins, avec cabinets,
situés rue Frère Michel. S'adresser pour les conditions au bu-
reau de la recette desdits hospices.

(391) Aux jour et heure qui seront ultérieurement indiqués, il
sera procédé par le ministère de M^e Boulanger, notaire, en
son étude, rue Hors-Château, n. 448, à Liège, à la vente de
douze bonniers 43 perches métriques de terre en onze pièces,
situées dans la commune de Merckslein, ci-devant canton de Rol-
duc, province de Limbourg, actuellement grand-duché du Bas-
Rhin, tenues par François-Guillaume Reulen, demeurant dans
ladite commune, à titre d'un bail notarié du dix neuf août 1819.

Entretiens on peu traiter de gré à gré pour en faire l'acqui-
sition. S'adresser à cette fin audit notaire.

On cherche à louer ou acheter une maison ayant, autant que
possible, un jardin et propre à tenir équipage. S'adresser chez
M. J. D. Marchot, commissionnaire, quai sur Meuse. (621)

A louer pour mars prochain, une ferme avec 21 à 22 bon-
niers de prairie, terres et bois contigus, situés à Rashay,
commune de Soumagne. S'adresser à M. Legrand, notaire au-
dit Soumagne, et à Liège rue des Sœurs Grises, n. 398. (936)

A vendre à des prix très avantageux une partie genièvre
de Schiedam, très vieux et toute première qualité. Item une
partie de draps de différentes couleurs; plus, 1000 bouteilles
vin Bordeaux (1822), idem plusieurs balles de laine mérinos
et méris. On peut avoir des échantillons chez le courtier Damry,
pied du Pont des Arches, n. 952. (630)

() Biens patrimoniaux situés à Burdinne, arrondissement de Huy
à vendre par licitation.

Lundi, 30 juillet 1827, les héritiers et les représentans du
sieur Jean-Charles Bacquelaine et Marie-Rose Detry, son épouse,
exposeront en vente publique et aux enchères, pardevant M. le
juge de paix du canton d'Avennes, et par le ministère du notaire
Puraye, de Burdinne, en exécution d'un jugement rendu par
le tribunal de Huy, le 5 avril 1827, enregistré le 18 même mois,
les immeubles suivants:

Un moulin-à-vent, moulin aux chevaux et pressoir, avec mai-
son d'habitation, cour, écuries, étables, grange, touraille, deux
jardins, closières et terres labourables, situés à Burdinne, ar-
rondissement de Huy, contenant ensemble 4 bonniers 51 perches
36 aunes.

Ce moulin, très avantageusement situé, est le seul qui existe
dans la commune.

Cette vente aura lieu ledit jour, à une heure après-midi, chez
Melon, cabaretier à Burdinne, à crédit et aux conditions qui
sont déposées en mains dudit notaire qui en donnera connais-
sance aux amateurs, et qui leur procurera aussi tous les ren-
seignemens relatifs auxdites propriétés.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

W. DE MOLL, bandagiste herniaire, demeure pré-
sentelement près des Mineurs, maison de M. Van
Marcke, n. 74. On trouvera toujours chez lui un
assortiment de bandages perfectionnés. (501)

(360) CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. N. DUPONT, rue Neuve, à l'enseigne du Pied-de-Bœuf,
vient de transférer son commerce de quincaillerie rue Féron-
strée, n. 559, près du Marché, à l'enseigne de St. Joseph.

Par permission des autorités et à la demande des habitans de Spa
PAR SOUSCRIPTION.

Sampson Budge, écuyer et directeur de course de chevaux,
à l'honneur de prévenir le public, que la course des Ponys, taille
d'une aune quatre cent soixante trois lignes, aura lieu le 29 juil-
let 1827, à trois heures après-midi, sur la plaine de la Sau-
venière.

A cette course seront admis tous les Ponys, entiers, jumens,
et hongres de tout âge, excepté les Ponys qui auront gagné
un prix cette année; le prix sera de cent florins; chaque Pony
qui entrera en lice devra payer douze florins.

Les mises desdits douze florins d'entrée, au premier vain-
queur, excepté vingt-quatre florins qui seront rendus au deuxième
vainqueur; le parcourt de la course et le poids que chaque
Pony devra porter selon son âge, sera le même que pour le
prix de Sa Majesté.

Les réglemens seront aussi les mêmes comme ceux approuvés
par S. A. R. le prince d'Orange et M. le comte Duchastel, le neuf
octobre 1815, pour empêcher toutes méprises et pour mieux dis-
tinguer les coursiers.

Les propriétaires des chevaux, en entrant en lice, déclare-
ront les couleurs de la veste et le casque de leurs jockeys;
ceux qui feront inscrire leurs Ponys le jour de la course, paye-
ront double d'entrée.

Par ordre des juges de la course.

La diligence de la rue Féronstrée à Liège, arrivera à Spa deux
heures avant la course.

Il partira de chez M. le directeur des courses, une voiture
bien ouverte et bien suspendue, contenant 12 places, pour al-
ler à la course. (646)

Vente volontaire pour sortir de l'indivision.

A vendre une belle et bonne maison de commerce, po-
sant le n° 607, située place Saint-Lambert, à Liège.
S'adresser à l'avoué Bouquet, rue derrière le Palais, n. 55. (644)

Une fille sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se pré-
senter Hors-Château, n. 477. (467)

Ferme située à Jemeppe sur Meuse à louer pour mars 1828.
S'adresser au notaire Servais audit Jemeppe. (648)

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

La liste des étrangers venus aux eaux minérales de Spa,
pendant la saison de 1827, s'imprime chez C. A. Bassompierre,
Ostre-Meuse, où on peut se la procurer au prix de 1 florin
89 cents pour toute la saison. [644]

VILLE DE LIEGE.

Miliciens en congé. — Les bourgmestre et échevins rappellent aux mili-
ciens en congé de cette commune, que la 3e. revue pour 1827 aura lieu le
1er. août prochain, à neuf heures du matin, dans la cour du palais de justice.

Ils sont en conséquence requis, sous les peines établies, de se présenter
à cette inspection revêtus de leur uniforme, et munis de toutes les pièces d'iden-
tification et d'équipement qui leur ont été laissées à leur départ du corps.
Ils leur rappellent en outre, que par l'arrêté royal du 11 août 1825, l'époque
que des exercices annuels étant fixée désormais au 1er. septembre pour fin
au 1er. octobre de chaque année; ceux qui en ce moment seraient absents
de la commune, sont invités à y rentrer, afin d'être prêts pour rejoindre
leur corps respectif, le jour qui leur sera ultérieurement indiqué.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont publiquement
à la salle de leurs séances à l'hôtel de ville, le mardi 31 juillet courant à
midi précis, à l'adjudication au rabais des ouvrages à exécuter pour la
construction d'un hangard, lieu d'aisance et mur de clôture au bâtiment
du collège royal.

Pour être admis au rabais, il faut avoir déposé la veille de l'adjudica-
tion au secrétariat de la régence, une soumission cachetée, indiquant la
somme en florins des Pays-Bas et la caution exigée par le cahier des charges
qui est à voir au secrétariat de la régence, tous les jours dans la matinée.
A l'hôtel de ville, le 21 juillet 1827.

L'échevin, T. Beaujean.

ETAT CIVIL du 24 juillet. — Naissances: 3 garç., 2 filles.

Décès, 2-hommes, 1 femme, savoir:

Gilles Depaquier, âgé de 84 ans et un jour, rue Pêcheurue, n. 1434,
veuf de Marie Agnès Herman.

Louis Leroy, âgé de 68 ans, cordonnier, rue des Ecoliers, n. 184,
époux d'Anne Marie Corbusier.

Marie Elisabeth Joseph Mathilde Langlois, âgée de 72 ans 5 mois et 21
jours, rue des Tanneurs, n. 17, épouse de Pierre Dumont.